

Réunion du 5 novembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat  
(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

**N° CP/2012/863 - Administration générale - 5**  
**Chute d'un arbre sur un abri de jardin - Protocole transactionnel**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'indemniser M. GOUTTEFANGEAS pour les frais d'évacuation d'un sapin situé sur une parcelle du Département, qui a chuté sur le terrain de l'intéressé suite à des vents violents ; ces frais s'élèvent à 156 €.

La commission permanente approuve par ailleurs le protocole transactionnel amiable, joint en annexe, à intervenir entre M. GOUTTEFANGEAS et le Département, et autorise son président à signer cette transaction.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121105-73569-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 14/11/12